

## GLOSSAIRE

**Batardeau** : Digue, barrage provisoire établi pour assécher la partie où l'on veut exécuter des travaux.

**Boîte de branchement** : Ouvrage visitable, installé au plus près de la limite du domaine public (limite de propriété privée) de préférence en domaine public, par le propriétaire de la construction ou son mandataire, permettant le raccordement du ou des collecteur (s) privé (s), au système d'assainissement collectif public.

**Boues d'épuration** : Mélange d'eau et de matières solides issues du traitement des eaux usées en station d'épuration.

**Collecteur** : canalisation située sous le domaine public permettant l'acheminement des eaux usées ou eaux pluviales vers l'exutoire final.

**Contrat d'affermage** : contrat par lequel le SIARCE a délégué la gestion du service public d'assainissement collectif à un Déléguataire.

**Comité Syndical** : assemblée délibérante du SIARCE.

**La commune** : commune ayant transférée sa compétence assainissement au SIARCE.

**Culotte de branchement** : Raccord en Y destiné à assurer la jonction entre le collecteur principal et la canalisation de branchement.

**Déléguataire** : Entreprise privée chargée par le SIARCE d'assurer la gestion du service public d'assainissement collectif.

**Effluents** : Eaux usées ou pluviales, contenant des matières polluantes, rejetées par les habitations, les industries ou les activités.

**Epuration** : Action de purifier l'eau pour la débarrasser de ses polluants.

**Exhaure** : Epuisement des eaux d'infiltration par pompage

**Gargouille** : Conduite enterrée posée sous trottoir et destinée à amener l'eau des gouttières au caniveau.

**Installation privative** : L'ensemble des équipements situés en amont de la boîte de branchement, qui participent à l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.

**Noues** : fossés peu profonds

**pH de l'eau** : pH = potentiel d'Hydrogène : mesure de l'acidité ou la basicité de l'eau (échelle de 1 à 14). Une solution est neutre si son pH est égal à 7, acide s'il est inférieur à 7, (ex : vinaigre), basique s'il est supérieur à 7 (ex : soude caustique).

**Piquage** : Perforation réalisée dans le collecteur principal pour raccorder la canalisation de branchement, la fixation de cette canalisation étant réalisée par collage au mortier adhésif.

**Regard de visite** : Ouvrage permettant l'accès et la visite des réseaux d'assainissement.

**Le réseau séparatif** : un tel système est composé de deux collecteurs séparés, un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales.

**Le service assainissement** : service public rendu aux usagers, représenté par le SIARCE accompagné de son Délégué.

**SIARCE** : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, autorité compétente en matière d'assainissement collectif sur les communes concernées par le présent règlement de service.

**Siphon** : Tube recourbé de type col de cygne, utilisé pour maintenir un volume liquide tampon sur le cheminement des effluents, et empêcher ainsi les remontées d'odeurs (à l'identique de ce que l'on trouve sous un évier).

**Usager** : toute personne physique, morale ou assimilée, utilisatrice du réseau public d'assainissement, liée ou non par une relation contractuelle, qu'elle fasse usage du réseau public habituellement, occasionnellement ou accidentellement, de manière conforme ou non à la destination du réseau.